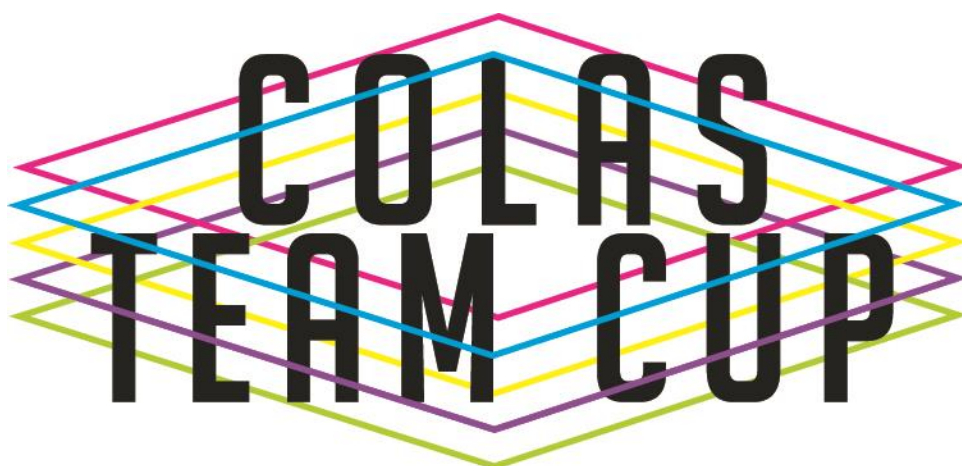


Charte



PLUS VITE & PLUS FORT
ENSEMBLE



EN ROUTE VERS LA COLAS TEAM CUP 2019

La première édition de la Colas Team Cup, en 2017, a été un grand succès. Fédérer l'ensemble des collaborateurs du Groupe autour d'un grand événement sportif international était un pari... Il a été tenu ! Réunis autour de valeurs communes telles que le dépassement de soi, l'esprit d'équipe, la convivialité et la solidarité, vous avez fait de la Colas Team Cup un grand moment et un nouveau rendez-vous incontournable.

C'est pourquoi j'ai décidé de renouveler cette compétition sportive et vous pourrez vous inscrire dès mars prochain.

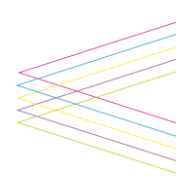
Ayez à l'esprit que les sélections locales seront pour vous l'occasion de faire naître un véritable esprit d'équipe qui, je l'espère, vous portera jusqu'aux grandes finales internationales à Paris, en mars 2020.

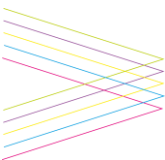
Participez aux épreuves sportives avec fair-play. Applaudissez les champions, les entraîneurs et les organisateurs qui font vivre la Colas Team Cup et les belles performances.

Cet évènement vous appartient, construisez l'équipe et le parcours qui VOUS ressemble !

Je déclare officiellement ouverte la seconde édition de la Colas Team Cup.

Hervé Le Bouc





PREAMBULE

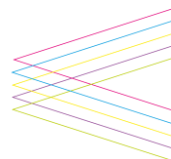
La Colas Team Cup est le premier challenge sportif international organisé en interne par le groupe Colas.

La présente Charte a pour objectifs de :

- fixer le cadre général de l'organisation de la compétition,
- décrire le rôle et les missions de chaque partie prenante de la compétition (comité de pilotage, relais locaux, sportifs, supporters),
- définir les règles relatives à la participation des sportifs à la compétition,
- préciser les droits et les devoirs des sportifs.

Chacun de ces éléments fait l'objet d'une description plus détaillée ci-après.

La Charte Colas Team Cup s'applique à l'ensemble des participants à la compétition.





SOMMAIRE

1. Présentation de la Colas Team Cup
 - 1.1. La compétition
 - 1.2. Les objectifs
 - 1.3. Les acteurs
 - 1.4. Les zones géographiques
 - 1.5. L'esprit Colas Team Cup

2. Les sélections locales
 - 2.1. Règles de participation
 - 2.2. Inscriptions sur internet et période de sélection
 - 2.3. Critères de sélection
 - 2.4. Règlement sportif - La course à pied
 - 2.6. Sélection des qualifiés
 - 2.7. Annonce de la liste des qualifiés

3. Les finales internationales
 - 3.1. Date
 - 3.2. Lieu

4. Droits et propriété intellectuelle

ANNEXES

ANNEXE 1 - BAREME DE POINTS COURSE A PIED
ANNEXE 2 - REGLEMENT SPORTIF COURSE A PIED
ANNEXE 3 - DECHARGE DE RESPONSABILITE
ANNEXE 4 - CESSION DE DROITS A L'IMAGE

Document d'acceptation de la Charte Colas Team Cup à retourner daté et signé :

- **soit dans votre espace personnel sur www.colasteamcup.com**
- **soit par courrier à**
INFINIMENT SPORT
Colas Team Cup
29 rue de Courbevoie





Chapitre 1 – Présentation de la Colas Team Cup

1.1. La compétition

La Colas Team Cup est une compétition ouverte à tous les collaborateurs et collaboratrices majeurs du groupe Colas en contrat à durée indéterminée (CDI) ou contrat de travail longue durée (hors CDD, stage, apprentissage et intérim).

Cette compétition est organisée autour de deux sports : le football à 5 et la course à pied.

Elle se déroule en trois temps :

- du 1er mars au 15 avril 2019 : inscription en ligne sur le site internet www.colasteamcup.com
- du 16 avril au 17 novembre 2019 : sélections locales organisées selon les zones géographiques (voir 1.4 Les zones géographiques)
- 3 et 4 mars 2020 : finales internationales à Paris

Les sportifs représentent leur zone géographique (voir paragraphe 1.4) et non la société qui les emploie.

1.2. Les objectifs

- Faire vivre une expérience fédératrice, dynamique, inoubliable à tous les collaborateurs et collaboratrices du Groupe.
- Favoriser la transversalité : par le sport et les échanges entre les équipes, les collaborateurs et collaboratrices tisseront des liens et se créeront un réseau qui pourra leur être utile par la suite.
- Redonner et promouvoir l'esprit d'équipe, localement et au niveau du Groupe ainsi que les valeurs associées de dépassement de soi, de convivialité, de solidarité, etc.
- Valoriser les valeurs humaines à travers un événement exceptionnel.



1.3. Les acteurs

Les parties composant la Colas Team Cup sont :

- le « comité de pilotage », chargé de l'organisation de l'événement,
- les « relais locaux », chargés de la gestion et de l'organisation des compétitions dans leur zone géographique (voir paragraphe 1.4),
- les « sportifs » inscrits à l'une des deux disciplines,
- les « supporters ».

Toute personne ou organisation appartenant, à quelque titre que ce soit, aux parties ci-dessus est liée par les dispositions de cette charte et doit les respecter.

1.4. Les zones géographiques

Zones	Pays	
Europe	Belgique, Danemark, Islande, Italie, Pays-Bas, Suisse, Autriche, Croatie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie	Thierry MERTENS thierry.mertens@colas.be +32 24 82 06 35 +32 475 23 63 74
		Patrick PUJALTE pujalte@colas.com +43 66 48 37 74 40
Afrique Francophone	Algérie, Bénin, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée équatoriale, Kenya, Maroc, Namibie, Togo, Tunisie, Egypte,	Zeineb BOUDALI zeineb.boudali@colasafrique.com
		Zineb REGRAGUI zineb.regragui@colas.ma +212 6 61 24 71 21
Îles britanniques, Moyen-Orient et Afrique anglophone	Îles Britanniques, Afrique du Sud, Zambie, Arabie Saoudite, Qatar, Emirats Arabes Unis, Dubaï	En attente
Antilles Guyane / Océan Indien / Amérique du Sud	Antilles et Guyane	Christophe LEBLANC christophe.leblanc@colas.com +33 1 47 61 74 32 + 33 6 99 15 94 37
	Comores, Île Maurice, Madagascar, Mayotte, La Réunion	Marc DE LA TOUR marc.delatour@martinique.colas.fr
		Christophe LEBLANC christophe.leblanc@colas.com +33 1 47 61 74 32 + 33 6 99 15 94 37
	Chili, Pérou, Venezuela	Philippe GIORDANELLA philippe.giordanella@colas-mg.com +261340541223
		Christophe LEBLANC christophe.leblanc@colas.com +33 1 47 61 74 32 + 33 6 99 15 94 37



Asie/Océanie	Cambodge, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Malaisie, Singapour, Thaïlande, Vietnam, Australie, Nouvelle-Calédonie	Christophe VOY CVOY@wasco.co.id (+62) 21 83787798 00 66 6 1384 64 92
Amérique du Nord	Etats-Unis	Brian WHITE bwhite@colasinc.com (+001) 973-216-9295
	Canada	Charles SEBAG charles.sebag@colascanada.ca (+001) 5148078282 (+001) 5148832065

France (Métropole)	Région Centre-Ouest	Colas Centre-Ouest, Aximum, Spac, Colas Rail	18, 22, 28, 29, 35, 36, 37, 41, 44, 45, 49, 53, 56, 72, 79, 85, 86	Christophe VERMANDEL christophe.vermandel@cmgo.fr Ghislain GUENIER ghislain.guenier@colas-co.com +33243743636 Aurélié MENARD aurelie.menard@colas-co.com +33240136103
	Région Ile-de-France Normandie	Colas IDFN, Aximum Spac, Colas Rail, Colas SA, Colas Environnement, Speig, Colas Projects	14, 27, 50, 61, 75, 76, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95	Maryse SOUBIEN Maryse.SOUBIEN@colas-idfn.com +33 2 31 46 92 00 +33 6 66 33 87 24
	Région Nord-Est	Colas Nord-Est, Aximum, Spac, Colas Rail, Colas Projects	02, 08, 10, 21, 25, 39, 51, 52, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 62, 67, 68, 70, 80, 88, 89, 90	Fabienne STEIN fabienne.stein@colas-ne.com +33 3 83 17 83 08 +33 6 99 01 09 36
	Région Rhône-Alpes Auvergne	Colas Rhône-Alpes Auvergne, Aximum, Spac, Colas Rail, Colas Environnement	01, 03, 07, 15, 26, 38, 42, 43, 48, 63, 69, 71, 73, 74	Isabelle CHANAS Isabelle.CHANAS@colas-ra.com +33 4 37 65 55 30 +33 6 60 30 37 74
	Région Midi-Méditerranée	Colas Midi-Méditerranée, Aximum, Spac, Colas Rail, Colas Monaco	2A, 2B, 04, 05, 06, 11, 13, 30, 34, 66, 83, 84	Inès MEZIANE ines.meziane@colas-mm.com +33 4 42 16 38 68 +33 6 64 74 61 83



	Région Sud-Ouest	Colas Sud-Ouest, Aximum, Spac, Colas Rail	09, 12, 16, 17, 19, 23, 24, 31, 32, 33, 40, 46, 47, 64, 65, 81, 82, 87	Julie RENAUD-SALIS Julie.RENAUDSALIS@colas-so.com +33 5 57 92 13 18 +33 6 60 30 97 83
--	------------------	---	--	---

1.5. L'esprit Colas Team Cup

Tous les participants et équipes souhaitant concourir à l'une des épreuves de la Colas Team Cup devront respecter, sans aucun écart possible, les règles de fair-play énoncées ci-dessous au risque d'être exclus de la compétition :

- pratiquer le sport avant tout pour s'amuser,
- observer et respecter strictement tous les règlements et ne jamais commettre ou chercher à commettre délibérément une faute,
- respecter en toutes circonstances l'officiel, l'arbitre, le concurrent, le coéquipier et l'organisateur,
- accepter toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité,
- refuser de gagner par des moyens illégaux et par tricherie,
- garder sa dignité en toutes circonstances, démontrer que l'on a la maîtrise de soi,
- refuser que la violence physique ou verbale prenne le dessus,
- reconnaître dignement la victoire de l'adversaire,
- vivre ses victoires avec modestie et sans ridiculiser son adversaire.





Chapitre 2 – Les sélections locales

2.1. Règles de participation

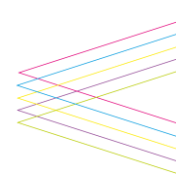
- a) être collaborateur ou collaboratrice du groupe Colas en contrat à durée indéterminée (CDI) ou contrat de travail longue durée (hors CDD, stage, apprentissage et intérim),
- b) être majeur,
- c) ne participer qu'à un seul des deux sports de la Colas Team Cup,
- d) dater et signer électroniquement lors de son inscription le document d'acceptation de la présente charte.
- e) dater et signer électroniquement lors de son inscription, la décharge de responsabilité indiquant n'avoir aucune contre-indication médicale à la pratique en compétition de l'un des deux sports de la Colas Team Cup.
- f) dater et signer électroniquement lors de son inscription l'autorisation de droit à l'image.

2.2. Inscriptions sur internet et période de sélection

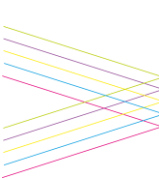
INSCRIPTIONS

Pour participer à la Colas Team Cup, le sportif ou l'équipe devra obligatoirement s'inscrire sur le site internet www.colasteamcup.com entre le 1er mars et le 15 avril 2019 via la création d'un compte utilisateur. Passé ce délais les inscriptions seront définitivement clôturées

Lors de l'inscription, le sportif devra sélectionner sa discipline puis saisir des informations liées à son identité afin de se créer un compte utilisateur. Avant de valider une inscription, les instances organisatrices de la compétition vérifieront :

- que le sportif remplit les conditions a) à c) de l'article 2.1,
 - que le sportif aura bien complété et signé électroniquement sur son compte utilisateur les documents visés au d) à f) de l'article 2.1.
- 





L'inscription sera définitive à réception par le sportif d'un email de confirmation de la part des instances organisatrices de la compétition adressé sur la boîte mail dont les coordonnées auront été indiquées par le sportif lors de la création de son compte utilisateur.

Les inscriptions seront clôturées le 15 avril 2019 à minuit, heure de Paris.

PERIODE DE QUALIFICATION

Les sportifs pourront se qualifier pour les finales internationales du 16 avril 2019 au 17 novembre 2019. Ils disposeront de cette période pour réaliser sur leur temps libre leur performance et participer aux différents tournois locaux de la Colas Team Cup.

Aucun résultat ne sera comptabilisé avant ou après ces dates.

2.3. Critères de sélection

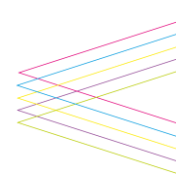
Les compétitions sportives sont régies par un système de cotation par points déterminé en fonction de la performance sportive mais aussi de la « présence digitale » du sportif et des équipes sur le site internet de la Colas Team Cup et sur le réseau social Instagram.

Ainsi :

- à chaque performance sportive individuelle ou collective correspond un nombre de points associés (maximum de 850 points),
- à chaque action de soutien sur le site internet et sur Instagram correspond un nombre de points (maximum de 150 points).

Le cumul des points permettra d'établir un classement des sportifs.

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique « critères de qualification et calcul des points » du site internet : www.colasteamcup.com.





ENCOURAGER LES SPORTIFS SUR www.colasteamcup.com

Les collaborateurs et collaboratrices ou toute personne extérieure au groupe Colas pourront encourager un sportif ou une équipe. Il suffira au « supporter » de se rendre via le site internet : www.colasteamcup.com sur la fiche du sportif ou de l'équipe soutenue et de saisir ses coordonnées (nom, prénom, adresse email valide) puis de cliquer sur le bouton « JE SOUTIENS ». Un supporter ne pourra voter que dix fois et jamais deux fois pour le même sportif ou la même équipe.

Pour chaque « soutien » reçu, le sportif ou l'équipe se verra attribuer 1 point. Le total des points ainsi cumulés ne pourra excéder 100 points. Le système informatique comptabilisera automatiquement les points et les intégrera au total.

COMMUNIQUER SUR INSTAGRAM

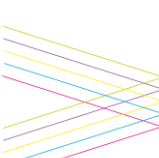
Lors de son inscription, le sportif ou l'équipe pourra indiquer dans le formulaire son compte Instagram. A chaque fois que le sportif ou l'équipe publiera sur son compte Instagram une photo en relation directe avec la Colas Team Cup (Voir détails dans le règlement « présence digital » pour connaître les modalités d'un post valide et comptabilisé) et y associera le hashtag #colasteamcup, il remportera 1 point. Le total des points ainsi cumulés ne pourra excéder 50 points. Le système informatique comptabilisera automatiquement les points et les intégrera au total.

Toutes tentatives de fraudes et de gains de points ne respectant pas la charte et le règlement « présence digitale » entraînera une exclusion automatique de la compétition.

2.4. Règlement sportif – La course à pied (10km, semi-marathon, marathon)

Compte tenu de l'esprit de la Colas Team Cup (voir paragraphe 1.5), les règlements des fédérations dont relève chacun des deux sports de la





compétition ont été assouplis et figurent en annexes de la présente Charte ainsi que sur le site internet www.colasteamcup.com.

2.5. La course à pied

Les inscrits à cette discipline devront participer à une course (compétition délivrant un certificat de participation faisant état de la distance parcourue et du temps réalisé) sur une distance officielle (10 km / semi-marathon / marathon) dans les délais impartis

(16 avril 2019 – 17 novembre à minuit heure française 2019).

Les sportifs devront saisir leur performance sur leur compte utilisateur (ex. 2h50' sur semi-marathon) et télécharger un justificatif de performance (impression écran du classement de la course, certificat de performance de l'organisateur de la course, etc.)

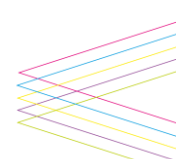
Le barème de points complet de la course à pied est présenté en annexe 3 de la Charte.

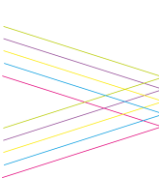
Le règlement complet de la course à pied est présenté en annexe 4 de la Charte.

2.6. Sélection des qualifiés

Le nombre et la répartition des qualifiés aux finales internationales sont présentés ci-dessous:

Zones		Qualifiés course à pied	Qualifiés football à 5
Europe		Hommes : 5 Femmes : 5	Equipes : 2
Afrique Francophone		Hommes : 5 Femmes : 5	Equipes : 1
Îles britanniques, Moyen-Orient et Afrique anglophone		Hommes : 5 Femmes : 5	Equipes : 1
Antilles Guyane / Océan Indien / Amérique du Sud		Hommes : 5 Femmes : 5	Equipes : 1
Asie/Océanie		Hommes : 5 Femmes : 5	Equipes : 1
Amérique du Nord		Hommes : 5 Femmes : 5	Equipes : 2
France (Métropole)	Région Centre-Ouest	Hommes : 5 Femmes : 5	Equipes : 1





	Région Ile-de-France Normandie	Hommes : 5 Femmes : 5	Equipes : 2
	Région Nord-Est	Hommes : 5 Femmes : 5	Equipes : 2
	Région Rhône-Alpes Auvergne	Hommes : 5 Femmes : 5	Equipes : 1
	Région Midi-Méditerranée	Hommes : 5 Femmes : 5	Equipes : 1
	Région Sud-Ouest	Hommes : 5 Femmes : 5	Equipes : 1

Les qualifiés seront sélectionnés en fonction du score obtenu selon les critères de sélection détaillés à l'article 2.3.

En cas d'ex aequo, le sportif ou l'équipe qui sera sélectionné sera celui ou celle ayant le meilleur score sur la performance sportive.

2.7. Annonce de la liste des qualifiés

L'annonce de la liste des sportifs et des équipes qualifiés pour les finales internationales sera faite à partir du 29 novembre 2019 sur le site internet de la Colas Team Cup. Chaque qualifié recevra un email lui demandant de confirmer son engagement.

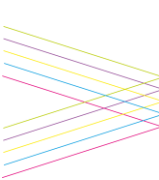
Dans le cas où l'un des sportifs qualifiés en course à pied serait dans l'impossibilité de maintenir sa participation aux finales internationales de la Colas Team Cup (notamment pour raisons médicales ou liées à sa situation de salarié), la place disponible sera réattribuée au sportif de la zone géographique ayant le meilleur classement des sportifs non-qualifiés.

Tous les sportifs sélectionnés seront ensuite contactés par les instances organisatrices de la Colas Team Cup, afin d'organiser leur déplacement à Paris pour les finales internationales.

2.8. Règlement présence digitale

Compte tenu de l'esprit de la Colas Team Cup, le règlement ci-dessous décrit les possibilités et les restrictions permettant de remporter les points





associés aux encouragements des sportifs sur le site internet de la compétition et en communiquant sur Instagram.

Encouragement des sportifs :

La période de soutien sur le site internet www.colasteamcup.com est établie entre le 16 avril 2019 et le 17 novembre 2019.

Voir l'article 2.3 critères de sélection pour connaître les modalités de gain de points.

Les restrictions :

- Toute création de fausse identité ou adresse email de supporters entraînera l'exclusion de la compétition.
- Toute utilisation du mail d'un collaborateur sans son consentement préalable pourra entraîner une exclusion de la compétition.

Instagram :

La période de soutien sur le site internet www.colasteamcup.com est établie entre le 16 avril 2019 et le 17 novembre 2019.

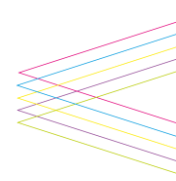
Voir l'article 2.3 critères de sélection pour connaître les modalités de gain de points.

L'ensemble des photos sera contrôlé et modéré par l'organisation avant d'être validées.

Pour remporter des points le sportif ne pourra faire qu'un post par jour avec le #colasteamcup durant la période de qualification. Tous posts complémentaires ne seront pas comptabilisés.

Les photos postées devront être en adéquation directe avec la Colas Team Cup. Dans le cas où une photo n'est pas en lien direct avec la compétition, alors un commentaire explicatif doit être associé. Toutes photos sortant de ce cadre ne seront pas comptabilisées. Les équipes de football n'auront le droit qu'à un compte Instagram.

Les sportifs pourront se reporter au guide d'utilisation Instagram sur le site internet de la compétition pour connaître plus précisément les posts valides.





Les restrictions :

En complément des informations ci-dessus, toutes les photos postés suivantes ne seront pas comptabilisées :

- Photos de chantier ou de matériel de chantier sans commentaire en lien avec la compétition.
- Photos de la vie privée sans commentaire en lien avec la compétition.
- Photos identiques ou quasi-identiques postés à de nombreuses reprises
- Photos prises sur internet dans des bases de données diverses.
- Photos d'un itinéraire de course à pied, d'une action footballistique identique ou quasi identique



Chapitre 3 - Les finales internationales

3.1. Date

Les finales internationales de la Colas Team Cup se dérouleront à Paris les 3 et 4 mars 2020.

3.2. Lieu

Le lieu définitif des finales sera précisé courant 2019.

Chapitre 4 – Droits et propriété intellectuelle

Colas est chargé de promouvoir les valeurs de la Colas Team Cup, d'apporter un soutien aux « relais locaux » et d'organiser cet événement sportif. Il détient tous les droits de la Colas Team Cup et de la propriété intellectuelle associée, notamment de la marque figurative française Colas Team Cup n° 17/4343731, de la marque nominative n° 17/4343732 et du slogan « Plus vite & plus fort ensemble » n° 17/4343734.

La Colas Team Cup est la propriété exclusive de Colas qui est titulaire de tous les droits et toutes les données s'y rapportant, notamment et sans restriction tous les droits relatifs à l'organisation, l'exploitation et la commercialisation de la Colas Team Cup, à la saisie d'images fixes et de séquences filmées de la Colas Team Cup pour une utilisation par les médias, au dépôt des enregistrements audiovisuels de la Colas Team Cup, et à la diffusion, transmission, retransmission, reproduction, présentation, distribution, mise à disposition ou autre communication au public, par quelque moyen que ce soit, existant ou à venir, des oeuvres ou signaux contenant des enregistrements audiovisuels de la Colas Team Cup.

Colas fixera les conditions d'accès et d'utilisation des données relatives à la Colas Team Cup et aux compétitions et prestations sportives intervenues dans le cadre de cette compétition.

ANNEXES



Annexes

ANNEXE 1 - BAREME DE POINTS COURSE A PIED

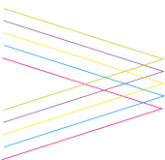
10KM FEMME	10KM HOMME	POINTS	1/2 MARATHON FEMME	1/2 MARATHON HOMME	POINTS	MARATHON FEMME	MARATHON HOMME
00:39:00	00:33:00	850	01:38:00	01:18:00	850	03:30:00	02:45:00
00:39:20	00:33:20	844	01:38:32	01:18:32	844	03:30:50	02:45:50
00:39:40	00:33:40	837	01:39:04	01:19:04	839	03:31:40	02:46:40
00:40:00	00:34:00	831	01:39:36	01:19:36	833	03:32:30	02:47:30
00:40:20	00:34:20	825	01:40:08	01:20:08	827	03:33:20	02:48:20
00:40:40	00:34:40	819	01:40:40	01:20:40	821	03:34:10	02:49:10
00:41:00	00:35:00	812	01:41:12	01:21:12	816	03:35:00	02:50:00
00:41:20	00:35:20	806	01:41:44	01:21:44	810	03:35:50	02:50:50
00:41:40	00:35:40	800	01:42:16	01:22:16	804	03:36:40	02:51:40
00:42:00	00:36:00	793	01:42:48	01:22:48	799	03:37:30	02:52:30
00:42:20	00:36:20	787	01:43:20	01:23:20	793	03:38:20	02:53:20
00:42:40	00:36:40	781	01:43:52	01:23:52	787	03:39:10	02:54:10
00:43:00	00:37:00	774	01:44:24	01:24:24	781	03:40:00	02:55:00
00:43:20	00:37:20	768	01:44:56	01:24:56	776	03:40:50	02:55:50
00:43:40	00:37:40	762	01:45:28	01:25:28	770	03:41:40	02:56:40
00:44:00	00:38:00	756	01:46:00	01:26:00	764	03:42:30	02:57:30
00:44:20	00:38:20	749	01:46:32	01:26:32	759	03:43:20	02:58:20
00:44:40	00:38:40	743	01:47:04	01:27:04	753	03:44:10	02:59:10
00:45:00	00:39:00	737	01:47:36	01:27:36	747	03:45:00	03:00:00
00:45:20	00:39:20	730	01:48:08	01:28:08	741	03:45:50	03:00:50
00:45:40	00:39:40	724	01:48:40	01:28:40	736	03:46:40	03:01:40
00:46:00	00:40:00	718	01:49:12	01:29:12	730	03:47:30	03:02:30
00:46:20	00:40:20	711	01:49:44	01:29:44	724	03:48:20	03:03:20
00:46:40	00:40:40	705	01:50:16	01:30:16	719	03:49:10	03:04:10
00:47:00	00:41:00	699	01:50:48	01:30:48	713	03:50:00	03:05:00
00:47:20	00:41:20	693	01:51:20	01:31:20	707	03:50:50	03:05:50
00:47:40	00:41:40	686	01:51:52	01:31:52	701	03:51:40	03:06:40
00:48:00	00:42:00	680	01:52:24	01:32:24	696	03:52:30	03:07:30
00:48:20	00:42:20	674	01:52:56	01:32:56	690	03:53:20	03:08:20
00:48:40	00:42:40	667	01:53:28	01:33:28	684	03:54:10	03:09:10
00:49:00	00:43:00	661	01:54:00	01:34:00	679	03:55:00	03:10:00
00:49:20	00:43:20	655	01:54:32	01:34:32	673	03:55:50	03:10:50
00:49:40	00:43:40	649	01:55:04	01:35:04	667	03:56:40	03:11:40
00:50:00	00:44:00	642	01:55:36	01:35:36	661	03:57:30	03:12:30
00:50:20	00:44:20	636	01:56:08	01:36:08	656	03:58:20	03:13:20
00:50:40	00:44:40	630	01:56:40	01:36:40	650	03:59:10	03:14:10
00:51:00	00:45:00	623	01:57:12	01:37:12	644	04:00:00	03:15:00
00:51:20	00:45:20	617	01:57:44	01:37:44	639	04:00:50	03:15:50
00:51:40	00:45:40	611	01:58:16	01:38:16	633	04:01:40	03:16:40
00:52:00	00:46:00	604	01:58:48	01:38:48	627	04:02:30	03:17:30
00:52:20	00:46:20	598	01:59:20	01:39:20	621	04:03:20	03:18:20
00:52:40	00:46:40	592	01:59:52	01:39:52	616	04:04:10	03:19:10
00:53:00	00:47:00	586	02:00:24	01:40:24	610	04:05:00	03:20:00
00:53:20	00:47:20	579	02:00:56	01:40:56	604	04:05:50	03:20:50
00:53:40	00:47:40	573	02:01:28	01:41:28	599	04:06:40	03:21:40
00:54:00	00:48:00	567	02:02:00	01:42:00	593	04:07:30	03:22:30
00:54:20	00:48:20	560	02:02:32	01:42:32	587	04:08:20	03:23:20
00:54:40	00:48:40	554	02:03:04	01:43:04	581	04:09:10	03:24:10
00:55:00	00:49:00	548	02:03:36	01:43:36	576	04:10:00	03:25:00
00:55:20	00:49:20	541	02:04:08	01:44:08	570	04:10:50	03:25:50



00:55:40	00:49:40	535	02:04:40	01:44:40	564	04:11:40	03:26:40
00:56:00	00:50:00	529	02:05:12	01:45:12	559	04:12:30	03:27:30
00:56:20	00:50:20	523	02:05:44	01:45:44	553	04:13:20	03:28:20
00:56:40	00:50:40	516	02:06:16	01:46:16	547	04:14:10	03:29:10
00:57:00	00:51:00	510	02:06:48	01:46:48	541	04:15:00	03:30:00
00:57:20	00:51:20	504	02:07:20	01:47:20	536	04:15:50	03:30:50
00:57:40	00:51:40	497	02:07:52	01:47:52	530	04:16:40	03:31:40
00:58:00	00:52:00	491	02:08:24	01:48:24	524	04:17:30	03:32:30
00:58:20	00:52:20	485	02:08:56	01:48:56	519	04:18:20	03:33:20
00:58:40	00:52:40	478	02:09:28	01:49:28	513	04:19:10	03:34:10
00:59:00	00:53:00	472	02:10:00	01:50:00	507	04:20:00	03:35:00
00:59:20	00:53:20	466	02:10:32	01:50:32	501	04:20:50	03:35:50
00:59:40	00:53:40	460	02:11:04	01:51:04	496	04:21:40	03:36:40
01:00:00	00:54:00	453	02:11:36	01:51:36	490	04:22:30	03:37:30
01:00:20	00:54:20	447	02:12:08	01:52:08	484	04:23:20	03:38:20
01:00:40	00:54:40	441	02:12:40	01:52:40	479	04:24:10	03:39:10
01:01:00	00:55:00	434	02:13:12	01:53:12	473	04:25:00	03:40:00
01:01:20	00:55:20	428	02:13:44	01:53:44	467	04:25:50	03:40:50
01:01:40	00:55:40	422	02:14:16	01:54:16	461	04:26:40	03:41:40
01:02:00	00:56:00	415	02:14:48	01:54:48	456	04:27:30	03:42:30
01:02:20	00:56:20	409	02:15:20	01:55:20	450	04:28:20	03:43:20
01:02:40	00:56:40	403	02:15:52	01:55:52	444	04:29:10	03:44:10
01:03:00	00:57:00	397	02:16:24	01:56:24	439	04:30:00	03:45:00
01:03:20	00:57:20	390	02:16:56	01:56:56	433	04:30:50	03:45:50
01:03:40	00:57:40	384	02:17:28	01:57:28	427	04:31:40	03:46:40
01:04:00	00:58:00	378	02:18:00	01:58:00	421	04:32:30	03:47:30
01:04:20	00:58:20	371	02:18:32	01:58:32	416	04:33:20	03:48:20
01:04:40	00:58:40	365	02:19:04	01:59:04	410	04:34:10	03:49:10
01:05:00	00:59:00	359	02:19:36	01:59:36	404	04:35:00	03:50:00
01:05:20	00:59:20	352	02:20:08	02:00:08	399	04:35:50	03:50:50
01:05:40	00:59:40	346	02:20:40	02:00:40	393	04:36:40	03:51:40
01:06:00	01:00:00	340	02:21:12	02:01:12	387	04:37:30	03:52:30
01:06:20	01:00:20	334	02:21:44	02:01:44	381	04:38:20	03:53:20
01:06:40	01:00:40	327	02:22:16	02:02:16	376	04:39:10	03:54:10
01:07:00	01:01:00	321	02:22:48	02:02:48	370	04:40:00	03:55:00
01:07:20	01:01:20	315	02:23:20	02:03:20	364	04:40:50	03:55:50
01:07:40	01:01:40	308	02:23:52	02:03:52	359	04:41:40	03:56:40
01:08:00	01:02:00	302	02:24:24	02:04:24	353	04:42:30	03:57:30
01:08:20	01:02:20	296	02:24:56	02:04:56	347	04:43:20	03:58:20
01:08:40	01:02:40	289	02:25:28	02:05:28	341	04:44:10	03:59:10
01:09:00	01:03:00	283	02:26:00	02:06:00	336	04:45:00	04:00:00
01:09:20	01:03:20	277	02:26:32	02:06:32	330	04:45:50	04:00:50
01:09:40	01:03:40	271	02:27:04	02:07:04	324	04:46:40	04:01:40
01:10:00	01:04:00	264	02:27:36	02:07:36	319	04:47:30	04:02:30
01:10:20	01:04:20	258	02:28:08	02:08:08	313	04:48:20	04:03:20
01:10:40	01:04:40	252	02:28:40	02:08:40	307	04:49:10	04:04:10
01:11:00	01:05:00	245	02:29:12	02:09:12	301	04:50:00	04:05:00
01:11:20	01:05:20	239	02:29:44	02:09:44	296	04:50:50	04:05:50
01:11:40	01:05:40	233	02:30:16	02:10:16	290	04:51:40	04:06:40
01:12:00	01:06:00	226	02:30:48	02:10:48	284	04:52:30	04:07:30
01:12:20	01:06:20	220	02:31:20	02:11:20	279	04:53:20	04:08:20
01:12:40	01:06:40	214	02:31:52	02:11:52	273	04:54:10	04:09:10
01:13:00	01:07:00	208	02:32:24	02:12:24	267	04:55:00	04:10:00



01:13:20	01:07:20	201	02:32:56	02:12:56	261	04:55:50	04:10:50
01:13:40	01:07:40	195	02:33:28	02:13:28	256	04:56:40	04:11:40
01:14:00	01:08:00	189	02:34:00	02:14:00	250	04:57:30	04:12:30
01:14:20	01:08:20	182	02:34:32	02:14:32	244	04:58:20	04:13:20
01:14:40	01:08:40	176	02:35:04	02:15:04	239	04:59:10	04:14:10
01:15:00	01:09:00	170	02:35:36	02:15:36	233	05:00:00	04:15:00
01:15:20	01:09:20	163	02:36:08	02:16:08	227	05:00:50	04:15:50
01:15:40	01:09:40	157	02:36:40	02:16:40	221	05:01:40	04:16:40
01:16:00	01:10:00	151	02:37:12	02:17:12	216	05:02:30	04:17:30
01:16:20	01:10:20	145	02:37:44	02:17:44	210	05:03:20	04:18:20
01:16:40	01:10:40	138	02:38:16	02:18:16	204	05:04:10	04:19:10
01:17:00	01:11:00	132	02:38:48	02:18:48	199	05:05:00	04:20:00
01:17:20	01:11:20	126	02:39:20	02:19:20	193	05:05:50	04:20:50
01:17:40	01:11:40	119	02:39:52	02:19:52	187	05:06:40	04:21:40
01:18:00	01:12:00	113	02:40:24	02:20:24	181	05:07:30	04:22:30
00:39:00	01:12:20	107	02:40:56	02:20:56	176	05:08:20	04:23:20
00:39:20	01:12:40	100	02:41:28	02:21:28	170	05:09:10	04:24:10
00:39:40	01:13:00	94	02:42:00	02:22:00	164	05:10:00	04:25:00
00:40:00	01:13:20	88	02:42:32	02:22:32	159	05:10:50	04:25:50
00:40:20	01:13:40	82	02:43:04	02:23:04	153	05:11:40	04:26:40
00:40:40	01:14:00	75	02:43:36	02:23:36	147	05:12:30	04:27:30
00:41:00	01:14:20	69	02:44:08	02:24:08	141	05:13:20	04:28:20
00:41:20	01:14:40	63	02:44:40	02:24:40	136	05:14:10	04:29:10
00:41:40	01:15:00	56	02:45:12	02:25:12	130	05:15:00	04:30:00
00:42:00	Finisher	50	02:45:44	02:25:44	124	05:15:50	04:30:50
			02:46:16	02:26:16	119	05:16:40	04:31:40
			02:46:48	02:26:48	113	05:17:30	04:32:30
			02:47:20	02:27:20	107	05:18:20	04:33:20
			02:47:52	02:27:52	101	05:19:10	04:34:10
			02:48:24	02:28:24	96	05:20:00	04:35:00
			02:48:56	02:28:56	90	05:20:50	04:35:50
			02:49:28	02:29:28	84	05:21:40	04:36:40
			02:50:00	02:30:00	79	05:22:30	04:37:30
			02:50:32	02:30:32	73	05:23:20	04:38:20
			02:51:04	02:31:04	67	05:24:10	04:39:10
			02:51:36	02:31:36	61	05:25:00	04:40:00
			02:52:08	02:32:08	56	05:25:50	04:40:50
			Finisher	Finisher	50	05:26:40	04:41:40
						05:27:30	04:42:30
						05:28:20	04:43:20
						05:29:10	04:44:10
						05:30:00	04:45:00
						05:30:50	04:45:50
						05:31:40	04:46:40
						05:32:30	04:47:30
						05:33:20	04:48:20
						05:34:10	04:49:10
						05:35:00	04:50:00
						05:35:50	04:50:50
						05:36:40	04:51:40
						05:37:30	04:52:30
						05:38:20	04:53:20
						05:39:10	04:54:10



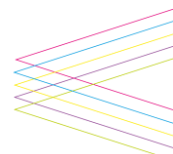
05:40:00	04:55:00
05:40:50	04:55:50
05:41:40	04:56:40
05:42:30	04:57:30
05:43:20	04:58:20
05:44:10	04:59:10
05:45:00	05:00:00
05:45:50	05:00:50
05:46:40	05:01:40
05:47:30	05:02:30
05:48:20	05:03:20
05:49:10	05:04:10
05:50:00	05:05:00
05:50:50	05:05:50
05:51:40	05:06:40
05:52:30	05:07:30
05:53:20	05:08:20
05:54:10	05:09:10
05:55:00	05:10:00
Finisher	Finisher

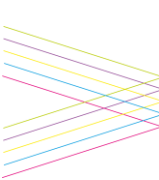
ANNEXE 2 - REGLEMENT SPORTIF COURSE A PIED

Les inscrits à cette compétition devront réaliser une performance individuelle sur l'une des trois distances officielles de leur choix : 10 km / semi-marathon / marathon dans les délais impartis (du 16 avril 2019 au 17 novembre 2019). Il est précisé qu'une course officielle s'entend d'une course labellisée par la Fédération d'Athlétisme du pays (distance mesurée et chronométrie individualisée). Les sportifs pourront participer à autant de compétitions qu'ils le souhaitent ; seule la meilleure performance sera retenue pour établir le classement.

Dans un second temps, les athlètes devront :

1/ saisir leur performance sur leur compte utilisateur (ex. 2:50:00 sur semi-marathon),





2/ télécharger sur le site internet un justificatif de performance (impression écran du classement de la course, certificat de performance de l'organisateur de la course, etc.).

Un nombre de points lié à cette performance leur sera attribué et établira leur classement (Voir Annexe 3 de la Charte).

Un classement sera établi pour les hommes et un autre pour les femmes. Les instances organisatrices de la Colas Team Cup pourront vérifier auprès des organisateurs des courses officielles les performances des sportifs inscrits à la Colas Team Cup. En cas d'inexactitude ou de tricherie, ils seront exclus définitivement de la Colas Team Cup.

Le sportif s'engage à respecter le règlement de la course à laquelle il participe.

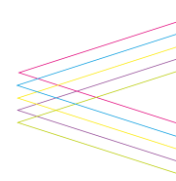
Chaque sportif s'engage à signaler aux instances organisatrices toute modification qui interviendrait dans son état de santé depuis la date du certificat médical lui ayant permis de valider son inscription.

En cas d'accident lié à une inaptitude physique, notamment d'origine cardiaque, il s'engage à ne pas rechercher la responsabilité des instances organisatrices de la Colas Team Cup.

Chaque sportif déclare avoir pris connaissance de ce règlement ainsi que du règlement intérieur du centre sportif dans lequel se déroulent les épreuves, et s'engage à en accepter et respecter scrupuleusement les termes, sous peine d'encourir les sanctions prévues par lesdits règlements.

ANNEXE 3 – DECHARGE DE RESPONSABILITE

ANNEXE 4 – CESSION DES DROITS A L'IMAGE





Document d'acceptation à retourner daté et signé

Je soussigné(e),, reconnais avoir pris connaissance de la Charte Colas Team Cup et de ses annexes. Je déclare en accepter tous les termes et m'engage à les respecter.

A, le

(Nom et signature précédés de la mention « Lu et approuvé »)

RAPPEL :

Le document d'acceptation de la Charte Colas Team Cup à retourner daté et signé :

- soit dans votre espace personnel sur www.colasteamcup.com
- soit par courrier à
INFINIMENT SPORT
Colas Team Cup
29 rue de Courbevoie
92000 Nanterre

